

CHANGIS SUR MARNE



OURNAL D'INFORMATION 27 - MARS 2018

http://www.changis-sur-marne.fr

LE MOT DU MAIRE

Il y a quelques jours voulant profiter du soleil qui dardait ses rayons sur Changis je cheminais à pied rue du Moncey afin de me rendre en mairie.

Obligé de descendre sur la chaussée par des véhicules stationnant sur le trottoir je fus brutalement submergé par un torrent d'injures proférées par un automobiliste dont l'espace vital s'était momentanément rétréci. Je constatai en premier lieu, avec bonheur que cette grossière personne ne faisait pas partie de mes administrés. Puis je lui rappelai avec civilité que la vitesse réduite à cet endroit lui permettait d'adapter sa conduite en fonction d'événements fortuits. Ce fut peine perdue. Elle quitta derechef notre village en continuant ses imprécations !...

La marche à pied est un exercice propice à la réflexion. Ce non-évènement m'en inspira plusieurs et je profite de ces quelques lignes pour les partager avec vous.

Tout d'abord le stationnement devient difficile. Dans des rues très passantes comme celle du Moncey peu de maison sont équipées de possibilités de stationnement; certains garages ont été transformés à usage d'habitation, d'autres sont d'un accès qui suggère, en journée, une halte extérieure... Et le nombre de véhicules par maison ne cesse d'augmenter.

Deuxième constatation : nos routes ont, pour certaines, et malheureusement pour celle qui traverse le village, hérité d'un tracé tortueux qui par endroit ne laisse pas d'autre choix que celui de descendre sur ce qui, en d'autres temps, devait être un chemin.

Troisième constatation: Changis est une commune rurale dont le cadre de vie est pour l'essentiel hérité de temps anciens, avec une morphologie du bâti existant qui reflète son évolution. Cet état de fait ne peut qu'être supporté en l'état avec ses avantages et ses inconvénients. Vouloir refuser cette réalité est une attitude insoutenable. Evidemment des améliorations à la marge sont recherchées, et des aménagements matériels ou réglementaires (documents d'urbanisme) étudiés. Mais, heureusement, le déménagement de Paris à la campagne n'est pas pour demain!

Notre absorption par la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie est en revanche devenue une réalité qu'il serait vain de méconnaître. Nous en sortirons indemnes à condition de rester attentifs aux propositions de développement économique et d'habitat social qui pourraient concerner notre territoire. Le poids économique de notre défunt Pays Fertois est faible au sein de l'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Il y a fort à parier que le rééquilibrage se fera au nord du nouveau territoire avec la forte attractivité de l'autoroute, de la présence des trois gares sur la ligne de l'Est et ... de la Marne. Pour le meilleur et pour pire ? C'est l'enjeu des prochaines années.

Jean-Paul Susini



Olivier Decarsin



Agent général d'Assurances

22, rue Poterne Brunehaut, BP 43 77260 LA FERTÉ SOUS JOUARRE Tél. 01 60 22 12 09 - Fax. 01 60 22 12 35 97

olivier.decarsin.ag@swisslife.fr

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

Vie, Retraite, Santé, Prévoyance ● Auto, Habitation ● Produits Financiers ● Particuliers et Professionnels





SOMMAIRE

Page 2: Le mot du Maire

Page 3: Dates à retenir - Etat-Civil Page 4: On vous met au courant!

Page 6 : Endives magiques ! Page 8 : Ça s'est passé à Changis

Page 12: La Frontale

Page 15: Que d'eau, que d'eau!

Page 16: Associations

Page 17: Santé

Page 18 : Un peu de philo - Lecture Page 19 : Collecte et gestion des déchets Page 20 : Changis d'hier et d'aujourd'hui

Page 24: Loto

DATES À RETENIR

Dimanche 20 mai

Dimanche 25 mars : Changement d'heure à 2h00 Dimanche 1er avril : Chasse aux œufs de Pâques

Samedi 14 avril : Vacances de Printemps (jusqu'au 29)

: Loto au Foyer Rural: Brocante à Changis

Samedi 26 mai : Opération Changis propre

Samedi 16 juin : Course de caisses à savon à St Jean

Vendredi 22 juin : Feu de la Saint Jean

Du J 28/6 au D 1/7 : Ferté Jazz

Vendredi 13 juillet : Feu d'artifice tiré du pont Samedi 14 juillet : Fête de l'eau sur le pâtis Samedi 9 septembre : Jeux Intervillages à Changis

Vendredi 21 décembre : Marché de l'Avent - Concert de Noël

LE TRAIT D'UNION

Journal d'information gratuit

Publié par la Commune de Changis sur Marne Place du Dr Cruchaudeau 77660 Changis sur Marne Imprimé par l'Imprimerie du Faubourg

Imprimé par l'Imprimerie du Faubourg

28 rue du Faubourg 77260 La Ferté sous Jouarre Directeur de la Publication : Jean-Paul Susini Responsable éditorial : Grégory Lambert Rédacteur en Chef : Philippe Mollard Dépôt légal : 1er novembre 2016

ISSN: 2497-9821 n°27 - Mars 2018

LE MOT DU RÉDAC' CHEF

Comme vous le savez peut-être, le plus difficile lorsqu'on fait un journal, c'est de trouver de la "matière". C'est à dire des articles.

Il y a des auteurs réguliers qui remplissent une partie de nos pages et des occasionnels. Il faut parfois menacer les uns et les autres des pires sévices (je plaisante) pour qu'ils "livrent" à temps, mais en général on y arrive. C'est pourquoi vous avez en main ce numéro du Trait d'Union.

Toutefois, je voudrais faire appel à vous, les Changissois. Vous avez peut-être des choses à dire concernant Changis et sa région, remarqué quelque chose de beau, d'inhabituel ou d'amusant. Alors n'hésitez pas : écrivez à ce sujet et prenez éventuellement des photos. Nous pouvons vous aider à mettre en forme votre article.

Envoyez-moi le tout à <u>philippemollard@wanadoo.fr</u>. Ça passera en comité de lecture et sera publié dans le numéro suivant. Alors à vos claviers et appareils photo ou smartphones.

Pas de sujets polémiques, bien sûr...



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations :

Aux parents de Mia THIOUX, née le 30 octobre 2017

Aux parents de Célestin MORAUX, né le 31 octobre 2017

Aux parents de Nathan JACOB, né le 6 novembre 2017

Aux parents de Jade BRULE, née le 9 novembre 2017

Aux parents de Chouaïb KOITA, né le 17 novembre 2017

Aux parents de Brice GUILLOUET, né le 18 novembre 2017

Aux parents de Maverick CARON, né le 23 décembre 2017

Aux parents de Emma HENNEBERT, née le 25 janvier 2018

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations :

À Monsieur Jean-Marc DOURNEAU et Madame Magali COLLINET, mariés le 30 septembre 2017

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal renouvellent leurs condoléances :

À la famille de Madame **Huguette MANCEAU**, décédée le 15 septembre 2017

Changis pense vert Le Trait d'Union est imprimé sur papier PEFC par l'Imprimerie du Faubourg à La Ferté sous Jouarre

MAIRIE: Place du Docteur Cruchaudeau 77660 CHANGIS sur MARNE

HORAIRES DE RÉCEPTION:

LUNDI et JEUDI de 14h00 à 18h30 MERCREDI et SAMEDI de 9h00 à 12h00 Monsieur le Maire recoit sur rendez-vous

tél : 01 64 35 90 74 - fax : 01 64 35 71 26 - e-mail : mairie.changis@wanadoo.fr

http://www.changis-sur-marne.fr



On vous met au courant!

Nouveau compteur électrique Linky

Dans le TU n°22 de juillet 2016, nous vous parlions du nouveau compteur Linky d'ENEDIS (ex-ERDF). Voici davantage d'informations sur son fonctionnement et sa mise en œuvre :

LE CONTEXTE : POURQUOI LINKY ?

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 prévoit l'installation obligatoire de compteurs électriques communicants pour les consommateurs avec une puissance de 3 à 36kVA (1kVA = 1 kW). Il y aura 35 millions de compteurs à installer en France d'ici 2021 (14 000 par jour). Il est déjà en place dans des pays comme l'Italie, l'Irlande et les Pays-Bas. Sa mise en place est gratuite. Bien entendu, la montant de nos factures n'augmentera pas du fait du nouveau compteur.

DE QUOI S'AGIT-IL ? COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compteur Linky est un compteur électrique "communiquant" ou "intelligent". Il peut effectuer à distance certaines opérations sans déplacement d'un technicien : mise en service de l'électricité, résolution de certaines pannes, modification de puissance, transmission des relevés de consommation électrique en temps réel.

Pour les gestionnaires de réseaux électriques il permet de mieux appréhender les pics de consommation d'électricité pour les professionnels et de repérer rapidement tout incident sur le réseau.

Pour les consommateurs : réduire les délais d'interventions courantes à moins de 24 heures - contre 5 jours en moyenne aujourd'hui ; baisser fortement le coût des opérations - plusieurs dizaines d'euros actuellement ; une facturation sur leur consommation réelle et non plus estimée - mais ils pourront garder la mensualisation pour lisser le montant de ces factures tout au long de l'année ; la possibilité de suivre sa consommation quotidienne devrait permettre une meilleure maîtrise de la consommation ; un dépannage plus rapide en cas d'incident ou de panne sur le réseau, enfin, d'adapter la consommation à la production d'électricité à l'aide de tarifs beaucoup plus flexibles que ceux que l'on connaît aujourd'hui (les pics de consommation sont hors de prix). Chaque client équipé d'un compteur Linky peut avoir accès à sa consommation d'électricité sur son ordinateur, son téléphone portable ou sa tablette de manière simple, gratuite et sécurisée.

Et, dans un futur proche l'automatisation de la mise en route de la climatisation, du chauffage et de l'eau chaude sanitaire en fonction des tarifs pratiqués en temps réel, pour profiter davantage des heures creuses.

Le système informatique du compteur Linky est audité régulièrement par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Le niveau de sécurité est parmi les plus élevés et correspond aux standards utilisés dans les systèmes bancaires ou l'armée. Les données sont chiffrées, transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI. Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper et détecter toute tentative d'intrusion dans le compteur. Les données recueillies ne peuvent être vendues ou transmises à des tiers. Aucune information personnelle ne transite (nom, adresse...). Linky transmet les informations une fois par jour.

La technologie utilisée est celle des courants porteurs en ligne (CPL). Le réseau électrique permet de transmettre des informations au compteur Linky et le compteur peut à son tour envoyer une information au système informatique. Cette technologie éprouvée et fiable utilise des infrastructures existantes, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câblages. Par exemple, elle permet aujourd'hui d'envoyer chaque jour le signal heures creuses / heures pleines à 11 millions de foyers équipés d'un ballon d'eau chaude. Le compteur Linky existe aussi en modèle triphasé.

SANTÉ

À propos de Linky, on a beaucoup dit qu'il pourrait émettre des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé.

Il faut d'abord savoir que l'Univers entier est soumis à quatre forces fondamentales : la gravitation, les interactions nucléaires forte et faible et l'électromagnétisme. C'est de lui dont nous parlons. Nous sommes tous environnés, et traversés, par des ondes électromagnétiques. Certaines naturelles (lumière, aimants naturels...) d'autres dues à l'activité humaine (réseaux électriques, TV, radio, téléphones portables, GPS, wifi, micro-ondes et *tous* les appareils électriques). On distingue les champs électriques exprimés en volts par mètre (v.m⁻¹) et les champs magnétiques exprimés en Teslas (T).

Le compteur Linky, comme tous les appareils électriques émet lors de son fonctionnement un champ électromagnétique. Les mesures réalisées par l'ANFR (Agence nationale des Fréquences) révèlent que Linky émet un champ de 0.25 à 0.8 v. ^{m-1} à 20 cm, qui décroit au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Ces valeurs sont de 150 à 350 fois inférieures aux limites réglementaires de 61 à 87 v. ^{m-1} définies par l'OMS. Ce faible rayonnement s'explique par le fait que Linky envoie ses informations à un des concentrateurs situés dans les transformateurs du quartier.

4 🧅

À titre de comparaison, voir le tableau ci-dessous pour les émissions de quelques appareils courants :

Appareil	Distance	Champ	
Four à micro-ondes	40cm	3 v.m-1	
Plaque à induction	40cm	6v.m-1	
Ampoule basse consommation	30cm	10 à 63 v.m-1	
Appareil wifi transmettant	30cm	2.3v.m-1	
Grille-pain	30cm	40v.m-1	
Réfrigérateur	30cm	90v.m-1	
Téléphone portable	20cm	0.3 à 38 v.m-1	
Compteur Linky	20cm	0.25 à 0.8 v.m-1	

On voit donc que les émissions du compteur Linky sont négligeables. D'autre part, Linky émet la nuit et je ne dors pas avec la tête sur le compteur électrique.

PEUT-ON DIRE NON?

Au niveau communal: Certaines communes ont pris des arrêtés municipaux interdisant l'installation des nouveaux compteurs. Ces arrêtés sont en contradiction avec la loi d'août 2015, donc illégaux: une commune ne peut pas contrevenir à la loi. Dans de nombreux cas, ils ont été annulés par les tribunaux administratifs (jugements des TA de Rennes, Orléans, Poitiers et Toulouse disponibles pour consultation en Mairie, à titre d'exemples).

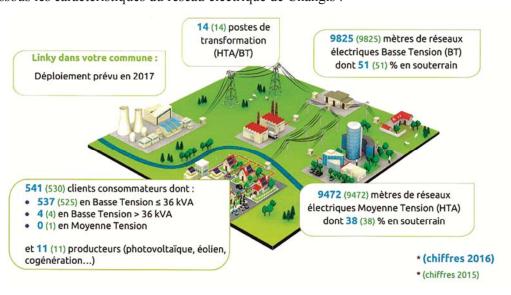
Au niveau des particuliers : Il est possible de refuser l'installation, à titre individuel, par LR+AR adressée à : ENEDIS - 3, Place Arthur Chaussy - BP 50 - 77002 MELUN CEDEX. Mais, quelles suites...?

ET à CHANGIS?

Fin 2016, plus de 2.5 millions de compteurs Linky avaient été posés en France. Plus de 60 000 en Seine-et-Marne (10% des installations).

Pour Changis, le déploiement est prévu à partir de mars 2018, les clients ENEDIS seront prévenus par courrier 30 à 45 jours avant la date de l'installation.

Ci-dessous les caractéristiques du réseau électrique de Changis :



Voilà. J'espère vous avoir éclairés (oh, l'affreux jeu de mots!). Pour en savoir davantage :

http://www.enedis.fr/compteur-communicant

https://www.compteur-linky.com

https://espace-client.erdf.fr/accueil-linky

http://www.cartoradio.fr pour connaître votre exposition aux ondes et localiser les antennes http://www.radiofrequences.gouv.fr pour en savoir plus sur les ondes électromagnétiques

Philippe Mollard



QUELLE RÉCOLTE!



Monsieur Rogala a initié la classe de Mme Céline Guth (PS/GS) de l'École des Tilleuls à Changis, à la plantation d'endives. Quelle fût la surprise des enfants lorsqu'ils sont rentrés de vacances! Ils avaient planté des racines la veille des congés de fin d'année et début janvier ce sont de beaux légumes qui se retrouvent devant eux. Ils ont tous rapporté quelques endives à la maison afin de les déguster en famille.

Cela leur donnera peut être des envies de cultiver leurs jardins et de savourer leurs récoltes...!

Records météo à Changis

Ce début d'année a vu des évènements météo qui ne s'étaient pas produits depuis longtemps.

La tempête Eléonor a traversé Changis le mercredi 3 janvier 2018. La plus grande rafale a été enregistrée vers 7h30 avec une vitesse de 123km/h (le record de Seine et Marne).

Le pic de la crue de la Marne a été atteint le 2 février vers minuit avec une hauteur de 4m75. Record depuis 1983.

Le 6 février il est tombé 16cm de neige à Changis. Du jamais vu depuis 30 ans.







Chats alors!

J'ai posé une nouvelle alarme sur la Jeep : à droite la caméra de surveillance, à gauche la sirène.



6





VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

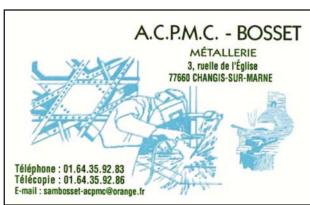
RN 3 - 77660 SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX

© 01 64 35 90 01

www.saint-jean-automobiles.fr















Ca s'est passé à Changis

un marché de l'avent toujours aussi dynamique



Le vendredi 15 décembre 2017, le Marché de l'Avent s'est tenu au cœur de notre village pour rassembler petits et grands autour de la tradition de l'Avent, dans une ambiance festive.

Dès le petit matin, l'équipe des bénévoles de Changis Animations – enrichie de quelques nouveaux membres - s'était réunie avec courage et bonne humeur pour installer les différents chapiteaux sur la place de la Mairie, nouvellement aménagée.

A 16 heures, pour sa quatrième édition, le Marché de l'Avent accueillait donc les visiteurs dans une ambiance toujours aussi traditionnelle, même si le temps ne nous a pas été favorable. Cette année, une petite quinzaine de commerçants, ont proposé leurs produits allant du culinaire à l'artisanal, en passant par les animations propres à Noël destinées aux enfants.

Comme les autres années, les organisateurs ont conçu ce Marché de l'Avent selon une certaine philosophie pour offrir une manifestation festive tradi-

"[L" était là pour ses fans

tionnelle de qualité. Un de ces principes repose notamment sur la sélection d'exposants proposant des produits gastronomiques et artisanaux locaux à des prix tout-à-fait raisonnables.

Parmi les propositions culinaires habituelles comme" Suely Saveurs", la Tartiflette, le champagne "Sourdet-Diot", les chocolats Jeff de Bruges ou les produits de Molien, nous avons accueilli cette année pour la première fois "Les 3 Givrées", proposant des glaces fermières de l'Ourcq.



et Chaud le Vin !





Le webmaster de Changis en Monsieur Loyal



Côté artisanal et commerçant, de nombreuses possibilités étaient offertes pour des idées de cadeaux. Quelques exposants nous font toujours l'honneur de leur présence comme le lapidaire M. Bourjot, le potier de Pierre-Levée, mais aussi les "Bijoux Fabienne", "Au bout des Doigts" ou bien les Cosmétiques au lait d'ânesse proposés par l'entreprise "Les ânes de l'Ormois". Pour sa première visite parmi nous, Clémence a connu un large succès en faisant partager son art consistant à graver le verre et les cristaux.

A la nuit tombée, vers 20 h 30, la soirée s'est poursuivie par le Concert donné en l'église de Changis. Cette année ce sont les "Sarocchi", trois chanteurs qui nous ont charmés avec des chants et des polyphonies corses. Comme quoi, la tradition peut être fidèle à elle-même, tout en sachant se renouveler!

Nathalie Clément



CONCERT DE NOËL

Afin de perpétuer la tradition changissoise dans le cadre des festivités de l'Avent, la municipalité a offert le concert de Noël, ce vendredi 15 décembre.

Quel plaisir de vous voir aussi nombreux réunis ce soir-là dans notre église et ce, pour deux raisons : la première réside dans le fait que nous attachons beaucoup d'importance à ces moments de rassemblement qui génèrent du lien social dans notre village de Changis et en soulignent toute la qualité. La seconde, consiste à reconnaître que, lors de cette période empreinte de magie, le véritable esprit de Noël ne se situe pas forcément dans les valeurs mercantiles à travers le prix de ce que nous offrons mais peut-être da-



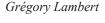
vantage au niveau de ce que nous sommes envers autrui : je ne connais pas meilleur endroit que l'église pour nous rappeler ce que nous devons nous manifester et nous exprimer les uns envers les autres.

Je voudrais préciser un mot sur le marché de l'Avent qui a précédé ce concert. Il y a quatre ans en début de mandat, cela n'a pas été si simple de proposer ce marché et nous nous sommes vu opposer un bruyant pessimisme avec des formules du type : "ça ne marchera jamais" ou bien encore "personne n'aura envie de sortir un soir pour un si petit marché". Mais avec de l'optimisme, de l'engagement et de la volonté, nous avons voulu, comme l'aurait dit un artiste récemment disparu, "donner l'envie d'avoir envie". Et comme lui, nous nous sommes dit "on peut juste essayer pour voir !" Depuis, ce marché se présente comme un incontournable de la vie changissoise. J'en profite pour remercier et féliciter tous les bénévoles de Changis Animations qui ont œuvré pendant des mois pour organiser dans la pure tradition ce marché de l'Avent qui, malgré le temps maussade, a rencontré un grand succès que l'on doit aussi à l'investissement de tout le personnel municipal que je remercie également.

Parlons maintenant du trio Sarocchi qui nous a fait l'honneur d'accepter de se produire à Changis : "Sarocchi" est un ensemble polyphonique et musical corse composé de trois hommes et créé en 1998 par Benedettu Sarocchi. La démarche du groupe consiste à faire partager toutes les facettes du patrimoine musical corse au travers de polyphonies, de pièces à danser, de monodies issues du patrimoine traditionnel ou au travers de créations gardant un esprit authentique et original, étonnant de modernité. Pour cela, le groupe puise son inspiration dans ses travaux de recherche et de création mais également de ses diverses collaborations notamment avec le groupe sarde Argia (Canti di Corsica e di Sardegna), l'ensemble flamenco Calle Cerezo (Flamencorsica) et dernièrement avec les Grandes écuries du Domaine de Chantilly dans le cadre des spectacles équestres "Kavallisté" et "Métamorphoses" dont l'ensemble Sarocchi a composé entièrement les parties musicales et vocales. Il compte aujourd'hui plus de 600 concerts à son actif sur des scènes françaises et européennes et trois albums : "Origine" (1998), "Pezzi a Pezzi" (2004) et "A Cavallu" (2015). Alors quand je parle d'honneur de les recevoir, mes mots sont pesés. Par leur humour d'autodérision et leur prestation vocale, ils ont su nous faire voyager le temps d'un concert sur la bien nommée Île de beauté.

Parce que j'ai cité des paroles de Johnny Hallyday disparu en 2017, je finirai par une citation d'un grand homme disparu simultanément, Monsieur Jean d'Ormesson au sujet d'une des clés d'accession au bonheur : "Tout le bonheur du monde, est dans l'inattendu, alors je pense qu'il faut être heureux en dépit de tout le reste".

Nous vous donnons rendez-vous en 2018 pour un nouveau concert.





Ca s'est passé à Changis

INAUGURATION DE LA NOUVELLE PLACE ET VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le dimanche 14 janvier, c'était l'inauguration de la nouvelle Place du Docteur Cruchaudeau, devant la Mairie. Cela a été également l'occasion pour la Municipalité de présenter ses vœux. La Commune, qui fait toujours bien les choses, avait commandé un rayon de soleil et nous avons été livrés à temps. C'est donc une assistance qu'on peut qualifier de nombreuse qui s'est trouvée réunie.

Qui dit inauguration dit ruban et discours. Le ruban ayant été sacrifié sur l'autel de la Commune, Monsieur le Maire et Conseiller Communautaire, Jean-Paul Susini, a prononcé un discours que nous retranscrivons ici.



C'est un grand honneur pour moi de procéder à l'inauguration de la place de notre village en ce début d'année 2018.

Longtemps, certains ont dit trop longtemps, elle s'est satisfaite de son état initial, central, et minéral.

Les cartes postales anciennes qui font la joie des collectionneurs, attestent de son peu d'évolution au cours des deux siècles derniers. Quelques rappels d'histoire locale que nous devons à Michel Ducreux, fin connaisseur des lieux mythiques de la commune, vont nous permettre de planter le décor.

Sur les plans anciens d'intendance de 1776 de ce qui est alors la commune de "Changy" figure sur l'emplacement actuel, l'église dédiée à Sainte Marie-Madeleine et entourée du cimetière.

Sur le plan parcellaire de 1829 à côté de l'église a été édifié un bâtiment sur l'emplacement de l'actuel foyer rural où nous nous tenons actuellement. C'est de cette période que date également l'actuel club de l'âge d'or en face de nous dont on peut dire avec certitude qu'il n'était pas alors occupé par des retraités.

Entre 1846 et 1848 est construite une école flanquée d'un bâtiment ancien où se tiennent les réunions du conseil municipal. Mal installés, les édiles se réunissent dans la salle d'école. Ce qui est rapidement reproché à la municipalité par l'inspecteur primaire qui évoque (déjà) des impératifs d'hygiène et de salubrité publique.



Aussi, entre 1880 et 1882, a lieu la construction d'un nouveau bâtiment dans la continuité du style du bâtiment d'école primitif. C'est ce nouveau bâtiment qui devient la salle d'école alors que celui que l'école occupait devient la Mairie, où elle se trouve encore en 2018.







A partir de 1860 les inhumations sur la place sont arrêtées. Après 1889 et le transfert des corps dans le nouveau cimetière, elle perd sa vocation de nécropole et devient pleinement la "place du village".

En face de l'église se dressera un majestueux marronnier dont les fruits de l'été tombant à terre à l'automne devaient il y a peu encore faire la joie des enfants sortant de l'école.

Cette place porte le nom du Docteur Cruchaudeau qui fut Maire de Changis de 1924 à 1934. C'est sous l'impulsion de la précédente mandature 2008-2014 que la décision fut prise d'entreprendre sa modernisation.

Avec la précieuse aide du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (CAUE 77) de ce qui était encore le Conseil Général de Seine et Marne différents schémas furent envisagés. Il est peu de dire qu'ils suscitèrent des débats passionnés au sein du Conseil Municipal. Les tenants du "tout stationnement" s'affrontant pacifiquement aux farouches partisans du "tout végétal".

Après de longues et fertiles réflexions des choix consensuels furent arrêtés. Simultanément, les soutiens financiers susceptibles de rendre ce projet

simulanement, les souliens financiers susceptibles de rendre ce projet supportable par les finances communales, par définition chancelantes, furent activement recherchés.

Ils prirent la forme d'une subvention dénommée "contrat rural" qui par le biais d'un cofinancement 50/50 du Conseil Départemental et du Conseil Régional apporte 70% du montant HT des travaux avec un plafond fixé à 37 0000€. Que les représentants de ces deux organismes ici présents, la Sénatrice et Conseillère Régionale Anne Chain-Larché et le Conseiller Départemental Ugo Pezetta, veuillent bien transmettre à leurs assemblées respectives nos plus vifs remerciements pour ces aides.

Nous avons également bénéficié d'une aide désormais disparue : l'enveloppe parlementaire de nos élus : nous remercions chaleureusement notre Député Frank Riester qui nous a fait profiter de 20 000€ d'aide supplémentaire à ce titre.

Après les formalités d'usage la maîtrise d'œuvre fut confiée au cabinet BEC et à son dynamique Président Monsieur Vaillant. Et après Appel d'Offres ce fut l'entreprise WIAME qui fut chargée de la réalisation ; on notera parmi les sous-traitants la très honorable prestation de l'entreprise STELEC de Jouarre. Les travaux débutés en avril 2017 viennent tout juste d'être réceptionnés.

Cette cérémonie est également l'occasion pour nous de formuler des vœux.

Toute notre énergie et l'essentiel de nos moyens sont désormais consacrés à notre école. C'est un équipement public à conforter en accompagnement du développement démographique suggéré par les schémas d'aménagement de la Région Île de France pour notre commune équipée d'une gare transilienne.

Ainsi en a décidé le Conseil Municipal. Malgré diverses vicissitudes parmi lesquelles je citerai le diagnostic archéologique imposé et responsable à lui seul de plus de 6 mois de retard, et le départ de notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui avait été confiée à la Communauté de Communes du Pays Fertois, nous continuons à espérer une mise en fonctionnement pour la rentrée 2019-2020. Ces retards pèsent sur l'équilibre d'un plan de financement établi avant que la reprise économique en cours provoque un regain de la demande et des hausses substantielles de prix. A cela s'ajoutent les restrictions budgétaires imposées à nos collectivités et l'incertitude lancinante sur l'obtention d'aides chaque année rabotées. Bref, que du bonheur, mais nous gardons le cap!

Car nous avons de nombreux motifs de satisfaction et parmi ceux-ci celui de bénéficier d'un tissu associatif particulièrement vivant. Un club d'aînés qui n'est pas économe de son énergie ni de son cœur, Changis Animations qui ne se repose jamais et nous incite à bouger (Fête de l'eau le 14 juillet, trail nocturne en janvier) à nous distraire (loto, feux de la Saint Jean), à nous cultiver (journées du patrimoine) et même à écouter des chants corses dans notre église à l'occasion du marché et du concert de Noël, des associations sportives adossées à la commune pour le football, le tennis, la gymnastique, et les sports nautiques, une troupe théâtrale que l'on nous envie, ainsi que l'Association des Amis de la Nature, qui défend notre environnement et... la Nature! Bref, et là sans ironie, que du bonheur!

Je ne veux pas terminer cet inventaire sans dire un mot de nos fonctionnaires territoriaux, qui chaque jour fonctionnent pour nous. Leur tâche est souvent ingrate, parcellisée, exposée à la critique. Je souhaite avec vous qu'ils continuent à l'accomplir du mieux possible avec le dévouement dont ils sont capables.

Enfin un dernier mot pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. En leur rappelant que le secrétariat de la Mairie met à leur disposition un livret d'accueil où ils trouveront tous les renseignements possibles sur l'heureuse destination qu'ils ont choisie.

Je veux conclure en vous présentant à tous mes souhaits de santé et de bonheur pour la nouvelle année.







Ca s'est passé à Changis

11 NOVEMBRE : CÉRÉMONIE DE LA PAIX

Le 11 novembre, anniversaire de l'armistice de 1918, est désormais la date de la cérémonie de la Paix. Comme d'habitude depuis quelques années, Changis et Saint Jean ont organisé ensemble cet évènement dans les deux communes. À cette occasion des textes célébrant la Paix ont été lus en l'église de Saint Jean. Ci-dessous les plus significatifs.

Jean-François Bergamini

La légende de l'arc-en-ciel

Un beau jour, toutes les couleurs du monde entier se mirent à se disputer. Chacune prétendait qu'elle était la plus belle, la plus importante, la plus utile, la préférée! Elles se vantaient, à haute-voix, chacune étant bien convaincue d'être la meilleure. Le bruit de leur querelle se faisait de plus en plus grand. Soudain, un éclair d'une lumière aveuglante apparut dans le ciel, accompagné de roulements de tonnerre. La pluie commença à tomber à torrents sans discontinuer.

Effrayées, toutes les couleurs se tapirent et se rapprochèrent pour chercher un abri les unes près des autres. La pluie prit la parole : "Stupides créatures qui vous battez entre vous, chacune essayant de dominer l'autre, ne savez-vous pas que

chacune essayant de dominer l'autre, ne savez-vous pas que c'est Dieu qui vous a faites toutes, chacune dans un but particulier, unique et différente ? Il aime chacune d'entre vous, il a besoin de vous toutes. Joignez vos mains et venez à moi. Il va vous étendre à travers le ciel en un magnifique arc-en-ciel, pour vous montrer qu'il vous aime toutes, que vous pouvez vivre ensemble en paix. Comme une promesse qu'il est avec vous, et comme un signe d'espérance pour demain".

Ainsi, chaque fois que Dieu envoie une pluie pour laver le monde, il place l'arc-en-ciel dans son ciel, et quand nous l'apercevons, nous devrions nous rappeler qu'il veut que nous sachions, nous aussi, nous apprécier les uns les autres et le louer de notre merveilleuse complémentarité...

Légende indienne

Si tu crois...

Si tu crois qu'un sourire est plus fort qu'une arme, Si tu crois à la puissance d'une main offerte, Si tu crois que ce qui rassemble les hommes est plus important que ce qui divise, Si tu crois qu'être différent est une richesse et non pas un danger, Si tu sais regarder l'autre avec un brin d'amour, Si tu préfères l'espérance au soupçon, Si tu estimes que c'est à toi de faire le premier pas, plutôt qu'à l'autre, Si le regard d'un enfant parvient encore à désarmer ton cœur, Si tu peux te réjouir de la joie de ton voisin, Si l'injustice qui frappe les autres te révolte autant que celle que tu subis, Si pour toi l'étranger est un frère qui t'est proposé, Si tu sais donner gratuitement un peu de ton temps par amour, Si tu acceptes qu'un autre te rende service, Si tu partages ton pain et que tu saches y joindre un morceau de ton cœur, Si tu crois qu'un pardon va plus loin qu'une vengeance, Si tu sais chanter le bonheur des autres et danser leur allégresse, Si tu peux écouter le malheureux qui te fait perdre ton temps et lui garder ton sourire, Si tu sais accepter la critique et en faire ton profit, sans la renvoyer et te justifier, Si tu sais accueillir et adopter un avis différent du tien, Si pour toi l'autre est d'abord un frère, Si la colère est pour toi une faiblesse, non une preuve de force, Si tu préfères être lésé que faire tort à quelqu'un, Si tu refuses qu'après toi ce soit le déluge, Si tu te ranges du côté du pauvre et de l'opprimé sans te prendre pour un héros, Si tu crois que l'Amour est la seule force de dissuasion, Si tu crois que la Paix est possible, Alors la paix viendra.

Pierre Guilbert





Que d'eau, que d'eau!

CRUE DE CHANGIS SOUS MARNE

Comme vous avez pu le constater, la Marne nous a rappelé qu'elle coule tranquillement dans son lit mineur la plupart du temps mais qu'à tout moment, elle peut reprendre son lit majeur tout naturellement : à nous de garder cette leçon en mémoire.

Qu'est La Marne?

Longue de 514 Km, la Marne prend sa source à Balesmes sur Marne (Haute Marne) : elle n'est alors qu'un tout petit ru. Le long de son périple, 19 affluents viennent l'alimenter dont seize en amont de Changis, le plus proche étant le Petit Morin (La Ferté sous Jouarre). Elle devient alors le principal affluent de la Seine dans laquelle elle se jette entre Charenton le Pont et Alfortville (Val de Marne).

Comment régule-t-on la Marne?

Dans son état naturel, la Marne a des périodes dites de basses eaux - l'étiage - de juin à août, et des périodes dites de hautes eaux : les fameuses crues, de décembre à avril inclus. A la fin des années 50, après des crues répétées de la Seine devenues quasi-annuelles, il est décidé en 1960 de construire un lac-réservoir dans le but de modérer son principal affluent, la Marne, afin de protéger Paris. Le principe est simple : stocker de l'eau en amont de Paris en période de crue, avec un débit de fuite régulé et restituer cette eau à l'étiage en augmentant ce débit de fuite. Ce débit théorique devient alors quasi-constant et est d'environ 100 m³/seconde à Changis. Ce réservoir est achevé en 1970, avec une surface de 48km² et une capacité de stockage de 350 millions de m³. Cela fait de lui le plus grand lac artificiel d'Europe (en excluant les lacs de barrages). Il s'agit du fameux lac du Der-Chantecoq situé à Frignicourt (Marne). **Que s'est-il passé en janvier ?**

Les précipitations intenses et prolongées depuis fin décembre ont fait gonfler les affluents en amont du lac du Der-Chantecoq. Ces eaux-là ont été stockées et régulées autant que possible, jusqu'autour du 22 janvier, date à laquelle le réservoir était plein. Tout ce qui entrait, ressortait sans régulation (aucun "lâcher" n'aurait eu lieu à cette période). Simultanément, ces mêmes pluies ont aussi fait gonfler les affluents situés en aval du lac du Der-Chantecoq et pour ceux-là il n'existe aucun réservoir de régulation, seulement quelques vannages devenus rapidement inefficaces. A tout cela, est venu s'ajouter la saturation hydrologique des bassins versants : l'eau ne s'infiltrant plus dans la terre, elle ruisselle alors jusqu'au lit de la Marne augmentant d'autant son niveau.

Pour Changis, le pic de crue est atteint le 2 février vers minuit avec une hauteur de 4.75m et un débit invraisemblable de 507m³/s (cinq fois supérieur à la normale). Mais cela reste encore bien inférieur aux plus hautes eaux connues à Changis dépassant les 7.5m en 1955. Elle est à ce titre la crue de référence pour l'urbanisme dans notre village.

Et pour demain?

A Changis, la décrue s'amorce le 3 février, après une accalmie des précipitations. Lorsque la Marne s'approchera de son lit mineur, il faudra relâcher autant que possible les eaux retenues dans le lac du Der afin de se créer une marge de sécurité pour le reste de cette période de hautes eaux, car nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle onde de crue d'ici avril (neige, giboulées de mars, etc.). Alors comme le dit l'adage : mieux vaut prévenir que guérir. En ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les prochaines crues, la toute jeune Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie, notre nouvel échelon de coopération intercommunale, par désengagement étatique, vient de se voir confier la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Une commission définira, entre autres, le développement des moyens de régulation préventifs (avant la crue) mais aussi les moyens de mise en sécurité des populations concernées par la crue factuelle, alors... wait & see...

La Mairie, quant à elle, a fait les démarches pour que Changis soit inscrite à la liste des communes sinistrées en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle par le Préfet.

Se souvenir...

Dans le passé, certaines habitations ont été construites dans des zones dites inondables avec comme consigne urbanistique de faire le plancher habitable au-dessus des plus hautes eaux connues. Les maîtres d'ouvrage de cette époque construisent alors soit sur pilotis, soit sur sous-sol non habitable. Avec le temps et la regrettable amnésie collective, et afin de gagner quelques mètres carrés supplémentaires, certains sous-sols ont été aménagés pour devenir habitables et, pire, des murs ont étés construits entre les pilotis, empêchant, en plus, le libre écoulement des eaux lors du retour à la normale. L'évènement de janvier doit nous servir de leçon et devenir un devoir de mémoire afin de ne jamais oublier que là où la Marne est déjà montée, elle peut y retourner.



associations

ASSOCIATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE LA SONDE ET LE GOUJON DE LA MARNE

CHÔMAGE DE LA MARNE: Depuis deux années, septembre a été un mois de non-pêche. En effet, vu l'abaissement de l'eau, la pêche y était interdite. Pourquoi ce chômage? Tout simplement pour répondre à des besoins de rénovation et d'entretien du barrage de Saint Jean. Cet ouvrage, construit sous l'ère de Napoléon III, fonctionne avec des aiguilles, des versoirs et des hausses. Certaines de ces pièces datent encore de cette époque et il fallait les changer à l'identique. Ce qui a été fait cette année. Sachez de plus que toutes ces pièces, bien que nous soyons au XXI° siècle, fonctionnent manuellement. Et tout cela pour permettre à notre rivière de garder son débit et sa hauteur d'eau, pour que le commerce fluvial et touristique puisse s'épanouir et que pour nous, les pêcheurs, ayons une très belle rivière afin d'exercer notre plus grand plaisir et loisir qu'est la pêche.

INFORMATION IMPORTANTE POUR TOUTES ET TOUS: Depuis 1920, date des premières péniches automotrices sur la Marne, la rivière ne cesse de gagner du terrain en grignotant nos berges et nous nous trouvons dans des passages et accès aux bords de la rivière qui deviennent de plus en plus dangereux.

J'attire particulièrement votre attention, pour les utilisateurs et pêcheurs de la berge du pont de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux jusqu'à la rue du Bac : la berge s'effondre et la rend dangereuse. Des panneaux stipulant cet état vont être installés, ainsi que l'impression d'un arrêté municipal. Je vous demande de ne plus utiliser ni stationner vos véhicules sur cette portion. C'est tout simplement une question de bon sens, de civisme et de sécurité pour vous et vos enfants qui ne savent pas encore ce que le mot danger veut dire. Après les deux derniers incidents à cet endroit, je vous demande de redoubler de vigilance et de respecter la signalisation du lieu.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, merci de me contacter

Daniel Bourniche Président de l'AAPPMA 07 86 27 45 47

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Noël ne serait pas Noël sans sapin.

Noël ne serait pas Noël sans le Père Noël.

Tout cela était réuni pour le traditionnel repas de Noël des adhérents du Club de l'Âge d'Or. Le 16 décembre 2017, 60 convives ont dégusté le succulent repas concocté par le Château Marysien. Amitié, joie, gaîté et bonheur étaient au rendez-vous de ce jour-là.

Jean-Pierre Rogala



CHANGIS SUR SCENE

La saison théâtrale 2017 s'est très bien déroulée. Nous avons surmonté les aléas négatifs : départ d'une comédienne en juin, décès d'une comédienne fin octobre, lombalgie aigüe pendant les représentations d'un comédien qui, malgré tout, a assuré.

Nous avons eu un public chaleureux qui ne s'est pas privé de rire et qui a eu l'intelligence d'accepter le texte irrévérencieux de Laurent Baffie.

Un comédien professionnel a écrit dans notre livre d'or :

"Quand je viens au théâtre à Changis et que la salle est à peu près pleine et qu'à la sortie je vois les spectateurs avec des mines réjouies épanouies, je dis c'est ça le théâtre. Georges, vous faites du théâtre.".

Et quelques autres commentaires : "Magnifique soirée, merci à toute l'équipe avec une belle énergie, Super."

"Très bonne pièce par une troupe extraordinaire."



"Bravo Georges pour ce bonheur du texte, c'est un moment de totale réussite. Merci."

"La pièce est très drôle et les acteurs sont très bien, merci pour l'après-midi que j'ai vécue et Bravo Georges, super." J'arrête là, le livre d'or comprend 172 pages de compliments étalés sur 23 ans, pas une seule remarque négative.

Nous avons eu quelques messages sur Facebook :

"Georges est toujours là pour nous guider !!! Gros bisous à lui."

"Un théâtre qui fonctionne bien grâce à Georges le Roy, metteur en scène depuis 23 ans. Merci d'être là."

"Très fier d'avoir cet homme de 85 balais au cœur de notre village changissois pour animer tous les mois de novembre. Chapeau bas, Georges."

Ne vous étonnez pas de voir tant de compliments à mon égard, c'est pour contrer de méchantes critiques me concernant sur Facebook.

La troupe va très bientôt se remettre au travail et étudier une nouvelle comédie pour 2018.

Georges le Roy

Santé .

DU GRAS, DU GRAS, TOUJOURS DU GRAS...

Fernand Point (1897-1955), cuisinier de génie, un des premiers à avoir obtenu 3 étoiles au Guide Michelin (1933) pour son restaurant La Pyramide, à Vienne, et chez qui s'est notamment formé Paul Bocuse, disait : "Du beurre! Donnez-moi du beurre! Toujours du beurre!"

Alors que maintenant on nous bassine avec "pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop salé, trop sucré, etc." (on a le droit de manger autre chose que des carottes bouillies et de la salade sans sauce ?). Sans verser dans l'excès ni tomber dans l'intégrisme du régime, il y a un juste milieu.

Parlons justement des graisses, faut-il supprimer les aliments gras ? Surtout pas ! Les graisses sont nécessaires, elles apportent de l'énergie. Mais il y a les "bonnes" et les "mauvaises" graisses. À nous de choisir nos aliments dans les limites du raisonnable. Un petit tableau pour nous y aider:

Bon appétit!



On les trouve surtout dans: · certaines viandes, en particulier

les volailles; certains poissons: saumon. sardine, maquereau;

 les fruits oléagineux: avocat, noix noisettes insaturés

certaines huiles : colza olive noix

Leur consommation contribue, dans une certaine mesure, au bon fonctionnement du système cardiovasculaire

Même s'il s'agit de « bonnes graisses », je fais attention aux quantités.

Les « mauvaises graisses »

acides gras saturés

On les trouve surtout dans:

- les produits frits ou panés:
- de nombreux plats tout prêts;
- les viennoiseries;
- les biscuits (sucrés et apéritifs);
- les produits d'origine animale: fromage, beurre, crème fraîche, viandes grasses, charcuterie, etc.;
- · certaines huiles: palme, coco.

Leur consommation en excès favorise les maladies cardiovasculaires



Un peu de philo

Comme j'avais un "blanc", c'est à dire un petit bout de Trait d'Union à remplir, je voudrais vous rappeler une histoire bien connue.



Pandora par John William Waterhouse - 1896

LA BOITE DE PANDORE

Tout le monde a entendu parler de la mythologique boîte de Pandore, résumons :

Pandore (en grec ancien $\Pi\alpha\nu\delta\omega\rho\alpha$ / Pandóra, "ornée de tous les dons") fut créée sur l'ordre de Zeus qui voulait se venger des hommes pour le vol du feu par Prométhée. Les dieux de l'Olympe conjuguèrent leurs talents pour lui donner tous les dons. Zeus offrit la main de Pandore à Épiméthée, frère de Prométhée. Pandore apporta dans ses bagages une boîte mystérieuse qu'Hermès lui avait donnée et que Zeus lui interdit d'ouvrir. Celle-ci contenait tous les maux de l'humanité, notamment la Vieillesse, la Maladie, la Guerre, la Famine, la Misère, la Folie, le Vice, la Tromperie, la Passion, l'Orgueil, etc.

Vous connaissez la nature humaine : quand on voit un écriteau "peinture fraîche", on ne peut s'empêcher de tâter du bout du doigt pour voir si la peinture est vraiment fraîche. Pandore a succombé à la même tentation : elle a ouvert la boîte interdite. Et bien sûr, toutes les calamités susnommées se sont échappées et ont envahi la Terre. Pandore, en pleurs, se désolait, lorsqu'elle vit qu'au fond de la boîte restait l'Espérance. Chouette ! se dit-on : enfin une histoire qui finit bien. Oui, mais...

Oui, mais que faisait l'Espérance dans la boîte aux cataclysmes ? En fait, le mot grec $\grave{\epsilon}\lambda\pi\ifmmu(\xi)$, a été traduit à tort par "espoir", il se traduirait plutôt par "attente de quelque chose".

Alors, si vous espérez la santé, c'est que vous êtes malade ; si vous espérez la paix, c'est qu'il y a la guerre ; si vous espérez que vos affaires s'arrangent, c'est qu'elles vont mal, etc.

L'Espérance est donc bien un fléau, mais étant restée dans la boîte, elle ne s'est pas répandue sur la Terre et l'Humanité ne souffrira que des maux, et non pas de l'attente de ces maux, ce qui est le pire de tout.

Désolé d'avoir fait pleuvoir sur votre pique-nique, mais les choses ne sont pas toujours ce qu'elles semblent et l'Espérance n'est peut-être pas la pluie de roses qu'on vous a vendue.

Philippe Mollard

Le Trait a lu pour vous

LE NAUFRAGE DU TITAN (AUSSI PARU SOUS LE TITRE "FUTILITÉ")

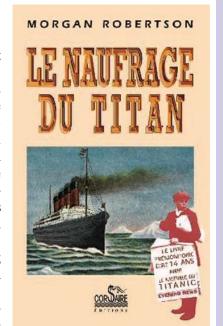
Le "Naufrage du Titan" est un roman écrit par Morgan Robertson et publié sous le titre Futility (en français Futilité).

Le Titan est le plus gros paquebot du monde, et le plus rapide. Ses 19 compartiments étanches lui permettent de plus de rester à flot à la suite de n'importe quelle collision, et le navire est considéré comme insubmersible. Aussi ne comporte-t-il de canots que pour 500 personnes alors qu'il peut embarquer plus de 3 000 passagers. Ses propriétaires le lancent donc à toute vitesse dans l'océan Atlantique, considérant que, dans le cas d'une collision avec un navire, seul celui-ci serait durement touché. C'est d'ailleurs ce qui se produit lorsque le Titan heurte un trois-mâts par mauvais temps : le voilier, coupé en deux, sombre alors que le paquebot poursuit sa route intact.

Mais, plus tard, la vigie est incapable de signaler à temps l'iceberg qui se profile devant le Titan. Le navire percute le champ de glace, glisse à la surface de celui-ci puis bascule de côté, avant de sombrer par l'arrière.

Bon! Vous dites-vous, l'auteur ne s'est pas fendu, il a repris l'histoire du naufrage du Titanic, le 14 avril 1912. Oui... sauf que le roman a été publié en 1898, soit 14 ans avant. Étonnant, non?







COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et la création de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie, une nouvelle entité a été crée pour collecter, trier et revaloriser les déchets de 73 communes : le **SMIC-TOM** de la région de Coulommiers (**S**yndicat **MI**xte de Collecte et de Traitement des **O**rdures Ménagères - 24/26 rue des Margats 77120 Coulommiers - 01 64 20 52 22 - <u>www.smictom.fr</u> - <u>contact@smitcom.fr</u>).

Il faut distinguer le SMICTOM qui collecte les déchets et le SMITOM Nord 77 qui les traite.

Outre la collecte des bacs gris (ordures ménagères) et bleus (recyclables), le SMICTOM collecte aussi les déchets verts et les encombrants.

DÉCHETS VERTS

Cette collecte a été organisée pour éviter de mettre dans le bac gris des déchets verts qui nuiraient au fonctionnement des fours.

Collecte d'avril à novembre par camion traditionnel, une fois par semaine. Dans un bac à végétaux de 240 litres par foyer, fourni par le SMICTOM. Au-delà : déchetterie ou compostage individuel. Donc, dans un avenir encore indéfini, les sacs et les bacs actuels seront remplacés par ces nouveaux bacs, livrés par le nouveau prestataire du ramassage la société OURRY.

Les déchets verts sont emportés à l'usine de traitement des déchets du SMITOM Nord 77 à Monthyon pour être compostés entre 1 et 3 mois. Le compost sera revendu aux agriculteurs, pépiniéristes et maraîchers de la région.

En 2016, 8 377 tonnes de déchets verts ont été collectés sur le territoire, soit 23% de la masse totale des déchets.

Déchets acceptés

Tontes

Tailles

Feuilles

Fruits

Légumes

Déchets refusés

Le couvercle du bac doit être impérativement fermé (sinon pas ramassé) pour éviter que les déchets ne se retrouvent sur la route.

Pas de souche d'arbre (pas compostable)

Pas de branche de + de 80cm de long et de + de 5cm de diamètre (bloque le camion)

ENCOMBRANTS

Par définitions, les encombrants sont des déchets volumineux qui vous encombrent et ne tiennent pas dans une voiture (matelas, canapé, frigo, etc.).

Les encombrants seront désormais collectés **une fois par trimestre** en porte à porte sur la voie publique à raison d'1m³ par foyer et 25kg maximum par objet. Ils sont emportés à l'usine de traitement des déchets du SMITOM Nord 77 à Monthyon pour être triés sommairement, la ferraille et les incinérables seront retirés. Le reste est envoyé en décharge (REP) à Claye-Souilly, trié une nouvelle fois et les non-revalorisables seront enfouis sous terre.

Déchets acceptés

Petits meubles démontés

Objets de loisir

Poussettes, vélos

Planches

Déchets interdits

Déchets et gravats provenant de travaux

Objets d'une taille supérieure à 2m et d'un poids supérieur à 25kg

Appareils sanitaires et de production d'eau chaude

Équipements électroniques et électriques

Clôtures

Carrosseries de véhicule

Déchets de jardin

Déchets d'artisans, commerçants ou industriels

Déchets toxiques

Vitres et miroirs



En 2106, 1 947 tonnes d'encombrants ont été collectées sur le territoire, soit 5% de la masse totale des déchets et 55kg par français.





Changis d'hier et d'aujourd'hui

DES CHEMINS DE CHANGY AUX RUES DE CHANGIS

Les numéros 25 et 26 du Trait d'Union ont évoqué l'évolution "Des chemins de Changy aux rues de Changis". Il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler le contenu.

Grâce au "Plan d'Intendance", établi entre 1776 et 1789, il a été possible de définir la configuration du village, à cette lointaine époque. Il était alors déterminé par trois "cantons" :

- celui de l'Epinette, traversé par un chemin rue de l'Ormois actuelle bordé par 2 bâtiments ;
- celui de Changy, où se prolongeait le même chemin de nos jours, rue de la Mairie et rue du Moncey localisant 32 bâtiments ;
- celui des Cohues et des bois de la Muette et de la Chèvre rue d'Ussy, maintenant où s'étendaient des vignes.



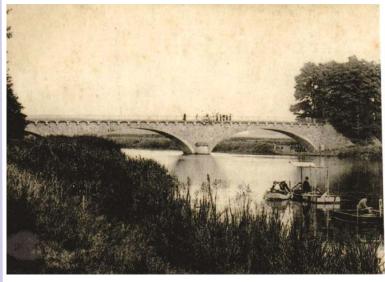
ensuite. Nous la continuons aujourd'hui, en empruntant le chemin traversant le lieu-dit "Le Moncey", appellation à l'origine de "rue du Moncey".

En examinant le Plan de 1829, on s'aperçoit qu'à cette date, le "Chemin du village" -actuelle rue de la Mairie- fait état d'un plus grand nombre de bâtiments que dans la rue du Moncey. De ce fait, entre les fermes et les maisons d'habitation, s'offraient de nombreux espaces disponibles pour de nouvelles constructions. Or, deux évènements marquants allaient leur donner un attrait particulièrement séduisant. C'est d'abord, en 1848, la construction d'une gare de chemin de fer à Changis et, en 1876, la re-

En 1829 fut levé un second "Plan parcellaire de la commune de Changis". Nous y retrouvons un tracé identique, à savoir un unique chemin bordé de constructions, mais faisant état de 15 bâtiments nouveaux.

Notre promenade dans les rues du village a permis de reconnaître quelques-uns des bâtiments localisés sur le premier plan d'abord, sur le second





connaissance de l'utilité d'un pont sur la Marne, entre le village et St Jean, projet réalisé en 1880. Cela ne pouvait qu'attirer des parisiens aisés, désireux de s'éloigner quelque temps de l'effervescence continuelle de la capitale. Dès lors, on vit s'édifier des constructions aux caractéristiques nouvelles, à savoir des "villas" indépendantes avec jardin. Les murs n'étant, souvent, plus crépis laissent apparaître les pierres meulières du pays, géométriquement disposées; les portes et fenêtres, considérablement agrandies, allègent les façades, et la peinture blanche des châssis et des marches extérieures semble les illuminer. Des pelouses, des massifs de fleurs, des bosquets entourent les villas, formant un ensemble particulièrement harmonieux (voir photo page 21).

De nos jours, dans le prolongement de la rue du Moncey, s'étend la "rue d'Ussy". Mais, si un relevé des bâtiments de Changis, établi en 1906, fait état de 64 maisons, du chemin de l'Ormois à la route du pont, de 16 pour la rue de la gare, et de 24 pour la rue du Moncey, elle n'en recense aucun en bordure de ce qui





Voici, à cet égard, quelques extraits des décisions du conseil municipal, qui mettent en évidence les difficultés ad-

ministratives et financières concernant la construction et l'entretien des rues du village à cette époque, et encore de nos

n'est encore qu'un simple chemin. Lorsque la municipalité d'alors décide, en accord avec la commune d'Ussy, de construire une route reliant les deux villages et menant à la Ferté sous Jouarre, elle doit se conformer aux règlements en vigueur, dont les plus anciens archivés remontent à 1837.



1836 - "En cas d'insuffisance des ressources ordinaires, il sera pourvu à l'entretien des chemins vicinaux, à l'aide soit de prestations en nature dont le maximum est fixé à 3 journées de travail, soit en centimes spéciaux au principal des contributions directes".



jours...

1837 - "Alignement obligatoire pour toute nouvelle construction: bâtiments, murs d'enceinte, fossés, puits, plantation et déclaration en mairie".

"Classification des chemins appartenant à la commune : déclaration des chemins vicinaux n° 1, 2, 3".

1839 - "Les prestations en nature sont converties en tâches, selon le modèle suivant :

Ramassage d'1 m³ de cailloux : 1f50 – 2. Leur transport à 500 m: 3f75 - 3. à 1 000 m: 5f50 - 4. à 1500 m: 6f15 - 5. à 2000 m : 7f50 – 6. Pour l'emploi de 1 m³ de cailloux (y compris l'ébouage) : 0f80 - 7. Pour 1 m³ de terrain : 1f.

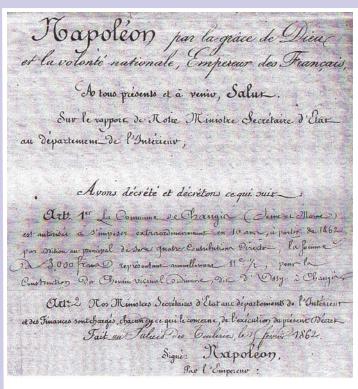


1847 - "Il est indispensable d'adresser à la 'Société des chemins de fer de Paris à Strasbourg' une réclamation pour la reconfection du chemin de Changis à Ussy, intercepté par les travaux du chemin de fer, et qu'il soit mis en bon état de service, et qu'il soit conservé à droite, comme il se trouve actuellement".

1851 – "Urgence de pratiquer un écoulement des eaux stagnantes et malsaines, par suite des pluies, rendant impraticable la rue pendant quelque temps, et les bâtiments et habitations humides et malsaines. A cet effet, MM. Prieux et Moineau abandonnent à la commune, à l'extrémité de leurs jardins et sur toute leur longueur, une surface de 1m de largeur pour servir à l'établissement de travaux d'écoulement des eaux".

1853 – "Classement du chemin de Changis à Ussy en chemin vicinal, accepté par les deux communes".





1859 – "Chemin de Changis à Ussy, dessous de la station du train, en état de dégradation complète : réclamation de classement comme chemin de grande communication, conjointement avec la commune d'Ussy. Changis ne peut faire face à la réparation du chemin".

<u>1860</u> – "Le Conseil décide une imposition extraordinaire pendant 10 ans, d'une somme de 300f par an".

"Reconnaissance du Maire (M. Fromancour) et de l'agent voyer de la circonscription de la Ferté sous Jouarre, pour étudier le projet de classement comme chemin vicinal en date du 27 novembre 1859, depuis le point de départ près du 'hameau de Moncey', où il s'embranche sur le chemin vicinal n° 3 vers le chemin de fer au midi et s'embranche sur une grande partie de sa longueur, pour se réunir à la limite des territoires de Changis et Ussy : longueur, 1575m, largeur, 6m".

<u>1861</u> – "Lettre du Sous-préfet du 16 janvier 1861, proposant d'arriver promptement à la mise en viabilité du chemin de Changis à Ussy. Utilité incontes-

table de ce chemin, reconnu par l'ingénieur-voyer du 11 septembre 1860 et classement en chemin de grande communication".

<u>1862</u> – "Reconnaissance du classement du chemin d'Ussy à Changis en chemin de grande communication. Approbation de 'Sa Majesté l'Empereur Napoléon III', par le Ministre responsable des communications".

"Acceptation, au nom de Napoléon III, d'une imposition de 3000f, pour la construction du chemin vicinal ordinaire, dit " d'Ussy à Changis".

<u>1865</u> – "Réparations des rues du village portées au chapitre additionnel du budget 1865 : 322f".

<u>1867</u> – "Le chemin vicinal n° 5, de Changis à la Ferté sous Jouarre par Ussy :

- 1. Depuis 1 an, la commune d'Ussy a fait toute la partie sur son territoire, jusqu'à la limite de Changis.
- 2. La partie située sur le territoire de Changis reste à faire.
- 3. Les ressources sont insuffisantes pour construire cette partie.
- 4. L'emprunt contracté de 3000f payable en 10 ans, ne peut suffire à l'entier établissement de ce chemin.
- 5. Le Conseil sollicite de la bienveillance de l'administration, un secours pour amener les travaux à leur entière exécution, dans le plus court délai".

1868 – L'Empereur Napoléon III, par décret, autorise l'imposition de 3400f et l'emprunt de 4000f, votés par le Conseil et les plus fort imposés. Les travaux de construction du chemin de Changis à Ussy adjugés à M. Offroy le 20 juillet 1867, sont en

cours d'exécution.

<u>1869</u> – Les subventions de l'état et du département pour les travaux d'achèvement des chemins vicinaux sont, pour Changis, de 126f25c. Cette somme sera portée par le Conseil, sur le chemin n° 5, de Changis à la Ferté sous Jouarre par Ussy, sous les ordres de l'agent-voyer cantonal.

Ferté sous Jouarre par Ussy, sous les ordres de l'agent-voyer cantonal.

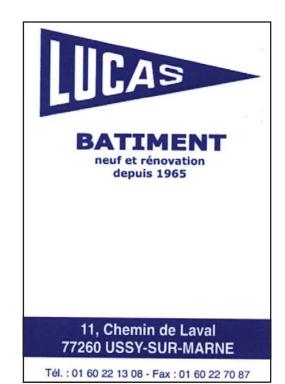
Cependant, il faudra attendre plusieurs années, par manque d'argent et à cause de différends avec la Société des chemins de fer, pour que soient achevés les travaux de construction de cette nouvelle route, et ce n'est qu'au début du XXe siècle que furent édifiées les premières maisons.



















PROCESS:

Vente et service après-vente, télé LCD, plasma, machine à laver, petit électroménager et art de la table

01.60.32.28.20

Centre-ville

35, rue des Pelletiers 77260 LA FERTÉ-S/S-JOUARRE

Parking à proximité

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h Ouvert le dimanche matin.



contact@ataritherm.fr www.ataritherm.fr Réalisation et maintenance de chaufferies industrielles

Négoce de robinetterie industrielle

CHARGES AU FOYER RURAL

De nombreux lots...



SAMEDI 14 AVRIL 2018

OUVERTURE DES PORTES : DE 19H00 À 19H45 DÉBUT DU LOTO : 20H00 RÉSERVATION AU 06 76 36 80 52

